



# CGT TERRITORIAUX MAIRIE, CCAS ANGLET

Le 8 décembre, **Voter CGT**  
**AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL, c'est essentiel !**

- **POUR CONSTRUIRE DES LUTTES REVENDICATIVES**
- **POUR DONNER AUX FUTUR·ES ELU·ES LES MOYENS** de défendre les droits et intérêts collectifs de toutes et tous (titulaires et non titulaires) pour un meilleur service public, du local au national.

**Je vote la liste entière CGT**

## **POUR DES REPRESENTANT·ES QUI INTERVIENDRONT :**

Sur nos conditions de travail, sur les questions qui nous concernent tous et toutes et plus particulièrement sur :

- l'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et privatisations, temps de travail...);
- les questions relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- le régime indemnitaire (RIFSEEP...);
- la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle ;
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- la participation employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

**Le jeudi 8 décembre 2022**

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN, CHAQUE VOIX COMPTE !**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !**

**SOULE PHILIPPE : 07 49 63 80 63**

**KATTINA BELOSCAR : 06 68 02 28 55**



# Coordination Syndicale Départementale (CSD) des Services publics des Pyrénées Atlantiques

Centre de Gestion 6400 PAU. Union locale CGT de Bayonne 64100 Bayonne

06 12 79 03 59

csdugt64@gmail.com

06 72 01 14 66

## ATTENTION, GRAND CHANGEMENT !

**On vote électroniquement aux différentes  
Commissions administratives paritaires A, B, C.**

### Je vote la CGT

**POUR DES REPRESENTANT·ES QUI  
INTERVIENDRONT EN CAP** sur les questions qui  
me concernent

- Refus de titularisation
- Tous types de licenciement
- Révision des CREPS (comptes rendus entretiens professionnels)
- Refus du temps partiel, du télétravail, de congés au titre du CET ;
- Certains refus de formation ...
- La commission de réforme, le conseil de discipline

#### ET M'ACCOMPAGNERONT

- Pour faire valoir mes droits en cas de licenciement ou de refus de titularisation ;
- Pour obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Pour travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Pour obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Pour rendre effectif mon droit à la formation.



**NOUVEAU**

**Vote électronique  
Du 5 décembre à 8h jusqu'au  
8 décembre 2022 17h00**

**Du lundi 5 décembre à 8h jusqu'au  
jeudi 8 décembre 2022, 17h.**

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN, CHAQUE VOIX COMPTE !  
IL EST IMPORTANT DE VOTER !**